



**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**



CPM
**CHIMIE ET PHYSIQUE
MOLÉCULAIRES**

Pôle Scientifique CPM (Chimie et Physique Moléculaires)

Compte Rendu du Conseil de Pôle CPM
du Lundi 10 Mars 2025 à 16h30 (en visio via Teams)

Directeur du pôle CPM : M. ETIENNE

Chargé d'appui du pôle CPM : X. ROUX

Membres présents : E. AUBERT, F. AUBRIET, L. BECU, M. BOISBRUN, N. CHAOUI, C. CHARBAUT, V. CHE DJI, F. DUPIRE, C. DURANTEAU, A. EN NACIRI, E. ESPINOSA, G. FRANCIUS, P. FRIANT-MICHEL, C. GANTZER, D. KAREVSKI, C. MERLIN, M. MÜLLER, A. PASC, J.B REGNOUF DE VAINS, S. SCHRAMM, E. TAILLEUR, A. VASSEUR, L. VERNEX-LOSET, E. WENGER, C. WERLE

Membres absents : S. BONENBERGER (procuration à P. FRIANT-MICHEL), S. BOUGUET-BONNET (procuration à E. ESPINOSA), C. DESPAS (procuration à C. MERLIN), M. HEBRANT, F. INGROSSO (procuration à D. KAREVSKI), M. MAURO, M. SOUHASSOU (procuration à E. AUBERT)

Nombre de sièges au sein du Conseil : 34

Nombre de membres en exercice : 32

Quorum : 16

Présents à 16h30 : 25

Absents à 16h30 : 7

Nombre de procurations à 16h30 : 5

Le quorum étant atteint, la réunion peut valablement se tenir avec **30 expressions de vote (25 membres présents + 5 procurations)**.

Ordre du jour :

1. Informations du Dr de CPM
2. Approbation du projet de CR du Conseil du 7 Février 2025
3. Présentation du PUI POLARIS par J. EMONOT (directeur opérationnel)
4. Définition des modalités de l'AAP interne 2025 du pôle
5. Questions diverses

1/ Informations du Dr de CPM

M. ETIENNE indique que le renouvellement de la licence Labview - mutualisée au niveau de l'UL - est en cours de réflexion pour la période 2025-2028 et il rappelle que cette charge est actuellement assumée par le pôle pour un montant de 780 € annuels. Compte tenu des retours de la DN (Direction du numérique) sur les connexions référencées en 2023 et 2024, seuls le LCP-A2MC et le L2CM semblent être utilisateurs de ce logiciel et il s'interroge donc sur l'intérêt que ce soit le pôle qui prenne en charge cette dépense.

E. TAILLEUR indique que le CRM2 est également utilisateur de ce logiciel, notamment pour les équipements scientifiques et elle s'étonne que son laboratoire n'apparaisse pas dans le listing de la DN.

La somme en jeu n'étant pas très importante, M. ETIENNE propose de rester comme sur le contrat en cours avec prise en charge par le pôle.

M. ETIENNE rappelle qu'une journée consacrée au montage de projets ANR, commune aux pôles CPM&M4, est prévue le mercredi 23 avril 2025 à Pont-à-Mousson (le programme a été diffusé à toute la communauté du pôle). Les inscriptions obligatoires sont à faire avant le 7 avril dernier délai.

Il indique par ailleurs qu'il envisage d'organiser au mois de Juin 2025 une AG ou une journée scientifique du pôle afin de faire le point sur les activités de CPM, auditionner les projets et thèses soutenus par le pôle en 2022, organiser d'éventuels ateliers thématiques etc....

Une réunion du comité d'animation de CPM est programmée le 21 mars pour réfléchir aux contours et à l'organisation de cette manifestation.

Il fait ensuite un résumé rapide de la réunion qui s'est tenue début Mars (DRARI-Région-UL) sur la seconde tranche du CPER (2025 à 2027) en indiquant que la situation est complexe en raison notamment de l'inconnue budgétaire du FEDER. Il présente un tableau recensant les projets inscrits dans le volet Energie&Procédés qui concerne les pôles EMPP et CPM et insiste sur l'inflation conséquente des équipements liés à la RMN. Il rappelle que lors du dernier Conseil de pôle, il a évoqué l'éventualité que les 100.000 € qui seront attribués par l'UL à CPM en 2026 pourraient venir en cofinancement du CPER pour la plateforme RMN mais il convient préalablement de connaître la position définitive du FEDER avant toute prise de décision du Conseil.

2/ Approbation du projet de CR du Conseil du 7 Février 2025

Vote : 25 POUR et 5 ABSTENTIONS

3/ Présentation du PUI POLARIS par J. EMONOT (directeur opérationnel)

A l'appui d'un power point présenté en séance, J. EMONOT détaille les finalités et l'organisation du PUI (Pôle Universitaire d'Innovation) POLARIS (Pôle Lorrain Universitaire pour la Recherche et l'Innovation Socio-Economique) crée en Mars 2024 pour une durée de 4 ans et doté de 5.7 Millions d'euros en faveur des 9 partenaires fondateurs dont 3.1 M € en faveur de l'UL.

A l'issue de cette présentation, des échanges s'engagent avec les membres du Conseil puis M. ETIENNE remercie J. EMONOT pour sa présentation.

4/ Définition des modalités de l'AAP interne 2025 du pôle

M. ETIENNE rappelle les contraintes financières 2025 pesant sur le pôle CPM, qui va pouvoir lancer son AAP interne 2025 mais il sera par contre bien moins ambitieux que les années précédentes compte tenu du budget amoindri (environ 46.000 €).

2 options semblent être possibles : soit soutenir 2/3 projets inter-laboratoires situés entre 15 et 23.000 € soit privilégier 5 projets unité autour de 9.200 € chacun.

Il fait état d'une position non consensuelle du bureau de CPM et indique qu'il privilégie en sa qualité de Dr de CPM l'option inter-laboratoires, afin notamment de renforcer l'animation scientifique et les collaborations au sein du pôle.

Plusieurs voix s'expriment successivement sur le sujet puis M. ETIENNE soumet au vote du Conseil l'option des projets inter-laboratoires.

Vote : 17 POUR, 9 CONTRE et 4 ABSTENTIONS

5/ Questions diverses

E. ESPINOSA revient sur la difficulté vécue par les plateformes pour assurer leur fonctionnement ainsi que la maintenance (sans même parler de la jouvence) et propose qu'une présentation de leurs activités soient faites en Conseil.

M. ETIENNE y souscrit mais précise que le pôle dispose de 7 plateformes référencées INFRA+ et d'un plateau technique au LCPME, ce qui nécessite de lisser les choses dans le temps. Ces présentations pourraient aussi être intégrées à la journée scientifique annuelle de CPM qu'il souhaite mettre en place.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'achève à 18h30.